



Maison de Ville
6 chambres à coucher
4 salles de bains
🏠 248 m²
🏠 121 m²

REF: MV 2044

Turre

200.000€

6 lits/4 salles de bain maison de ville au coeur de Turre avec une zone construite de 248,31 à mts2 près de tous les services et commodités.

Dans l'ensemble, la propriété a un terrain en tenure libre de 121, 30 mts2 et une superficie totale construite de 248,31 répartis sur 3 niveaux. Le rez-de-chaussée a un hall d'entrée, salon salle à manger, chambre, salle de bains et cuisine avec un patio de 19,90 myt2. De ce niveau, il y a un escalier intérieur au niveau ci-dessus où il y a: un couloir, une chambre principale avec sa propre 6,63 terrasse de mts2, dressing et salle de bain attenante, 2 chambres doubles et une salle de bains familiale ainsi qu'un autre escalier intérieur au dernier étage où il y a: 2 chambres supplémentaires, une salle de bain, une buanderie et 14,92 terrasse de mts2. De là, il y a un escalier extérieur de connaissance à la terrasse sur le toit mesurant 51,89 mts2 avec 360 ° vues.

En un mot c'est une maison et des propriétés aussi grandes que celle-ci dans une telle zone centrale et à proximité de tous les services et Commodités est très rare à venir et donc il devrait être vu avant que quelqu'un d'autre l'arrache.

Veillez noter que les coûts liés à l'achat ne sont pas inclus dans le prix demandé et devront donc être payés séparément par l'acheteur. En Andalousie, le droit de timbre payable sur un achat de biens de revente est le suivant: pour les propriétés jusqu'à 400 000 euros le taux de droit de timbre est de 8% du prix de vente; Pour les propriétés supérieures à 400 000 euros et jusqu'à 700 000 euros le taux de droit de timbre payable est de 8% à 400 000 euros et 9% sur la différence entre le prix de vente moins 400 000 euros; Pour les propriétés supérieures à 700,000 euros, le taux de droit de timbre payable est de 8% @ 400 000 euros + 9% @ 300,000 euros et 10% sur la différence entre le prix de vente moins 700 000 euros. Les autres frais à payer par l'acheteur sont les frais de notaire et de bureau d'enregistrement foncier ainsi que leur propre représentant ou conseiller.

Pour plus d'informations sur la propriété, y compris toute la documentation juridique énoncée dans le décret régional 218/05, veuillez visiter notre bureau ou nous contacter par téléphone ou par e-mail. Visionnements strictement sur rendez-vous uniquement.

REF: MV 2044

